

AMAP Croix-Luizet

Association Loi 1901 Contrat d'engagement mutuel

Si vous choisissez la **dématérialisation du contrat**, voici l'adresse mail du référent à laquelle vous enverrez le contrat :

Evelyne.besson-aldon@orange.fr

(mais n'oubliez pas d'**apporter les chèques** le jour de la collecte!)

Ce contrat est organisé par l'AMAP Croix-Luizet et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Il est établi **ENTRE** :

GAEC de la Cordière,
élevage d'agneaux et de porcs,
**certifiée Exploitation de Haute Valeur
Environnementale**
représentée par **Marie ARCAN**

01640 L'ABERGEMENT DE VAREY
Dénommé **LE PRODUCTEUR**

ET :

Nom

Demeurant

Dénommé le membre adhérent

Engagement réciproque

Le Producteur s'engage à fournir **un panier mensuel de viande et de charcuterie**, mélange agneau et porc, et à respecter les règles de l'agriculture biologique et paysanne. La nourriture produite par le Producteur est cultivée suivant les méthodes de l'agriculture paysanne et naturelle. Le fourrage ainsi que les céréales achetés sont sélectionnés non OGM. Depuis le **4 avril 2019**, la Gaec a obtenu le **certificat « Exploitation de Haute Valeur Environnementale »**. Le Producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus. Le Membre Adhérent **s'engage à acheter 6 paniers** en acceptant les conséquences des aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits du panier.

Paniers proposés (contenu et prix)

Cinq types de paniers sont proposés

Assortiment	Poids	Prix au kilo	Prix unitaire	Total
Agneau + Porc	Entre 1,5kg et 1,6kg	19,42 €	30,10 €	180,60 €
Agneau + Porc	Entre 2,3kg et 2,4kg	18,68 €	43,90 €	263,40 €
Agneau + Porc	Entre 3,4kg et 3,5kg	18,14 €	62,60 €	375,60 €
100 % Agneau	Entre 2,3kg et 2,4kg	21,02 €	49,40 €	296,40 €
100 % Porc	Entre 2,3kg et 2,4kg	17,28 €	40,60 €	243,60 €

Le Producteur propose également des **paniers d'abats**

Foie d'agneau (tranche d'environ 150 g)		23,4	€/kg
Rognon d'agneau		1,5	€/pièce
Boudin	environ 200g	16,9	€/kg

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie, les jeudis soirs entre 19 et 20 heures (sauf changement en raison de la pandémie) Toutefois en accord avec le Producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison. En cas d'impossibilité pour le Producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration de l'AMAP Croix-Luizet et les membres Référents rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP, une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le Membre Adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants. Aucun panier ne sera remboursé.

Rupture de contrat

Ce contrat peut-être interrompu unilatéralement par le Membre Adhérent si, et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement dans la liste des autres membres adhérents de l'AMAP de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement.

Ce contrat peut-être interrompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de l'AMAP de trancher.

